



## **Maison Départementale des Personnes Handicapées : expérimentation d'un nouveau dispositif**

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, présidé par Michel Pélieu, s'engage quotidiennement aux côtés des Haut-Pyrénéens, dans le cadre de ses compétences obligatoires mais aussi par ses politiques volontaristes.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a été retenue par l'Etat au niveau national parmi 10 établissements afin d'expérimenter un nouveau dispositif sur l'évaluation de l'employabilité des personnes en situation de handicap.

L'employabilité de la personne handicapée désigne sa capacité à accéder ou reprendre une activité professionnelle quelle que soit sa quotité de temps possible. Testée au sein de la MDPH 65, cette expérimentation consiste à mettre au point des pratiques permettant une recherche de la solution la plus adaptée à la personne en situation de handicap. Le but est d'améliorer les échanges d'information entre les différents partenaires (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale...) afin d'apporter une réponse plus efficace à l'insertion professionnelle et donc sociale de la personne en situation de handicap.

### **Les objectifs de ce nouveau dispositif sont nombreux :**

- améliorer l'appréciation de la capacité d'une personne à travailler compte tenu de son handicap
- mettre au point un accompagnement socioprofessionnel répondant aux besoins de la personne
- repérer et améliorer les pratiques de coopération entre les différents partenaires de l'insertion professionnelle
- favoriser un parcours plus efficace et plus rapide
- améliorer l'orientation des personnes concernées vers le Service Public de l'Emploi

Cette expérimentation s'adresse à des personnes motivées et volontaires. La démarche d'évaluation de l'employabilité concerne les personnes sans emploi ou à temps partiel pour des raisons de santé. Les volontaires doivent faire aussi une première demande d'Allocation Adulte Handicapé, de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou d'Orientation professionnelle et présenter un dossier médical attestant d'une situation de handicap effective. La durée de l'expérimentation est fixée jusqu'à septembre 2012.

**Renseignements : Maison Départementale des Personnes Handicapées – Place Ferré – Tél : 05 62 56 73 50**